

Modalités d'inscription

Note aux anciens élèves : Nous conseillons aux anciens élèves de se réinscrire au plus vite. Ils auront la possibilité de se désinscrire si besoin jusqu'au 15 septembre, mais leur place sera assurée dans les cours. En revanche, s'ils se réinscrivent en retard, leur place ne sera plus réservée.

PLANNING DES INSCRIPTIONS

Réinscriptions : Du 06 juin au 13 juillet.

Nouvelles inscriptions : Du 06 juin au 13 juillet et du 23 août au 04 septembre.

13 juillet : perte de la priorité pour les anciens élèves.

15 septembre : fin de la possibilité de démissionner sans frais.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION

- **Les réinscriptions pour les anciens élèves** se font en ligne.
- **Les nouvelles inscriptions** se font au secrétariat de l'école de musique pendant les permanences indiquées à la fin du document.

En cas d'impossibilité, contactez le secrétariat au 02 43 40 05 82.

L'inscription sera effective après réception de la confirmation envoyée par le secrétariat début septembre. (L'accusé de réception ne vaut pas confirmation.)

Documents à fournir :

- o Copie complète de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (sans cet avis le quotient 3 est appliqué automatiquement)
- o 1 photo
- o Attestation d'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile
- o Livret de famille ou pièce d'identité
- o **Pour les étudiants** : certificat de scolarité ou carte d'étudiant

NB : Les enseignants ne prennent pas directement les inscriptions, ni les paiements. Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte.

PLANNING DES COURS : Septembre

La semaine du 05 septembre : prise de contact entre les enseignants et les élèves et mise en place des emplois du temps

Reprise des cours pour tous: le lundi 12 septembre

FACTURATION : Novembre

Bonne rentrée ,

L'équipe de CitéZarts

Permanence du secrétariat pour les nouvelles inscriptions :

Jusqu'au 06 juillet
et
A partir le 29 août

Attention, le secrétariat est réparti sur 2 sites, ouvrez l'œil !

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
Changé →	09:30-12:30		09:00-12:30 13:30-18:00	09:30-12:30 13:30-18:00	
Parigné →	13:45-18:00	09:30-12:30 13:30-18:00			09:00-12:30 13:30-17:00

Du 07 juillet au 13 juillet
et
Du 22 août au 29 août

A l'école de musique de Changé


<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
13:30-18:00	13:30-18:00	09:00-12:30 13:30-18:00	13:30-18:00	13:30-17:00

Le secrétariat sera fermé du 14 juillet au 21 août.

Ecole de musique de Changé :
8 Rue de la juiverie
72560 Changé

Ecole de musique de Parigné :
7 Rue des écoles
72250 Parigné L'Evêque

Contact :

 02 43 40 05 82

 ecoledemusique@sudestmanceau.com